

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES
DOUANES

Antananarivo le 28 AOÛT 2025

AVIS AU PUBLIC

N° 761 -2025 /MEF/SG/DGD

Objet : Précisions sur l'évaluation en douane des véhicules à usages spéciaux ayant les caractéristiques d'un engin d'occasion

Références :

- Note 401-MFB/SG/DGD du 27/04/2010
- Note 407 MEF/SG/DGD du 25/07/2024

Il est porté à la connaissance du public que les véhicules à usages spéciaux importés d'occasion, assimilables à des engins d'occasion en raison de leurs caractéristiques techniques, énumérés ci-après, doivent faire l'objet d'une demande de valeur FOB auprès du Service en charge de la Valeur, conformément aux dispositions de la note n° 401-MFB/SG/DGD du 27 avril 2010. Il faut noter que les véhicules destinés exclusivement à être utilisés hors routier tels que les tombereaux et les autres camions miniers, sont également concernés par ces dispositions.

✓ **Camions-grues** se déclinant en plusieurs types, chacun adapté à des besoins spécifiques :

- **Grue mobile** : Montée sur un camion classique, elle est polyvalente et utilisée pour des travaux de chantier nécessitant un déplacement facile.
- **Grue articulée** : Dotée d'un bras articulé (souvent appelé "bras de chargement"), elle est idéale pour manipuler des charges lourdes dans des espaces restreints.
- **Grue télescopique** : Équipée d'un bras télescopique extensible, elle offre une portée étendue, parfaite pour atteindre des hauteurs importantes.
- **Grue tout-terrain** : Conçue pour évoluer sur des terrains accidentés, elle est utile pour des projets en zones difficiles d'accès.
- **Grue sur chenilles** : Ces camions-grues ont des chenilles à la place des roues, permettant une grande stabilité pour les travaux lourds.
- **Grue industrielle** : Optimisée pour les applications en milieu industriel, elle est souvent compacte et très performante.



- **Grue auxiliaire** : Installée directement sur des camions pour aider au chargement et déchargement des matériaux.
- **Camions-grues lourds** : Conçus pour déplacer des équipements très lourds,
- **Camion plateau avec grue embarquée**

✓ **Camions spécialisés :**

- **Camion malaxeur pour le béton** : Utilisé principalement sur les chantiers de construction, ce type de camion est équipé d'une cuve rotative pour mélanger et transporter le béton jusqu'au site d'utilisation. Il garantit que le béton reste homogène et ne durcisse pas avant d'être appliqué.
- **Camion Pompe à béton** : est un véhicule spécialisé dans la manutention du béton. Il est conçu pour acheminer le béton depuis un camion toupie jusqu'au lieu de coulage, notamment dans des endroits difficiles d'accès ou éloignés.
- **Camion de gravier Synchrone** : est un type d'engin utilisé principalement pour les travaux de construction et d'entretien routier. Il est conçu pour appliquer simultanément une couche de liant (comme l'asphalte modifié ou émulsifié) et une couche de gravier ou d'agrégats sur la surface de la route. Cela permet de créer une couche d'usure résistante ou de sceller les fissures pour améliorer la durabilité et la performance de la chaussée
- **Camion Balayeur** : conçu pour le nettoyage des rues suite à des travaux de réparation ou d'entretien routier. Généralement équipée de deux brosses rotatives permettant des franchissements de trottoirs
- **Camion grande échelle ou bras élévateur** : conçu pour la lutte contre l'incendie
- **Camion de dépannage** équipé de grue ou d'autres dispositifs de levage
- **Camion à bras multi bennes ou multi bennes ampli roll**

✓ **Camion minier :**

- **Camion tombereau (Dump Truck)** : Utilisé pour déplacer de grandes quantités de terre, de roche ou de minerai. Ils ont une énorme capacité de charge et sont souvent utilisés dans des carrières ou des mines à ciel ouvert.
- **Camion de transport souterrain** : Conçu pour déplacer des matériaux dans des tunnels ou des espaces miniers souterrains. Leur format compact et leur capacité de charge optimisent l'efficacité dans les environnements confinés.
- **Camion de forage** : Équipé d'unités de forage, il est utilisé pour extraire des échantillons de roche ou initier des processus d'extraction minière.

A cet égard, il sied de rappeler que « un engin désigne généralement une machine, destinée à suppléer les travailleurs dans leurs tâches de levage, excavation, construction, démolition, forage... ».



Aux termes de la Règle générale d'interprétation n° 2-a du Système Harmonisé, il est stipulé que:
« Toute référence à un article, dans une position déterminée, couvre cet article même incomplet ou non fini à la condition qu'il présente, en l'état, les caractéristiques essentielles de l'article complet ou fini. Elle couvre également l'article complet ou fini, ou à considérer comme tel en vertu des dispositions qui précèdent, lorsqu'il est présenté à l'état démonté ou non monté. »

Il est toutefois précisé que cette liste est indicative. En cas de doute sur la classification d'un véhicule, la Société GasyNet est tenue de solliciter une confirmation auprès du Service en charge de la Valeur.

En vertu des textes susmentionnés, les importateurs ainsi que l'ensemble des acteurs concernés sont appelés à accorder une vigilance particulière à la classification de ces types de véhicules, indépendamment de leur position tarifaire.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Dr. LAINKANA Zafivanona E.